



Des mesures  
pour améliorer le régime  
de l'aide financière  
pour les étudiants  
à temps plein et à temps partiel

Document présenté à la ministre responsable  
de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Octobre 2016

## Introduction

Depuis plusieurs années déjà, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) revendique d'améliorer le programme d'aide financière aux études à temps partiel en y ajoutant des bourses. Celles-ci devraient être proportionnelles à ce qui est accordé aux étudiants à plein temps.

Deux documents, soit un avis du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ)<sup>1</sup> et un sondage du MEESR<sup>2</sup>, effectué à notre demande et à la demande du CCAFÉ, nous ancrent davantage dans notre conviction que les besoins en aide financière des étudiants à temps partiel sont bien réels et qu'il est légitime d'y répondre mieux qu'on le fait présentement.

Cette question préoccupe aussi le CCAFÉ. Depuis 2004, ce dernier a réorienté sa réflexion sur l'accessibilité financière en lien avec la réussite du projet d'études, une optique plus large que la seule notion d'accessibilité financière aux études.

Nous saluons cette réorientation, tout comme nous partageons le point de vue suivant : « *Étant donné que le premier avis d'initiative s'attardait en priorité au cheminement des jeunes ou des personnes en continuité de formation, le Comité a décidé de poursuivre sa réflexion en mettant l'accent sur les obstacles, au premier chef financiers, rencontrés par les personnes qui ont quitté le système d'éducation et qui, pour divers motifs, désirent reprendre des activités éducatives.* »<sup>3</sup>

En raison du peu de temps dont nous avons disposé pour nous préparer à cette rencontre, nous présenterons nos principaux arguments en points de forme, en distinguant les constats du sondage de ceux de l'avis du CCAFÉ. Nous ajouterons quelques précisions de notre cru.

## Le sondage

Le sondage WEB avait comme objectif de mieux connaître la situation des étudiants à temps partiel en comparant les bénéficiaires du Programme de prêts pour les études à temps partiel, les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés à plein temps et les non-bénéficiaires de l'aide financière. On en retient les principaux constats suivants :

1. Les principales caractéristiques sociodémographiques des étudiants à temps partiel sont les suivantes : 61,5 % sont des femmes et leur moyenne d'âge est de 35 ans. La majorité des bénéficiaires du Programme de prêts pour les études à temps partiel se trouvent dans la catégorie des 25-29 ans. Près de 60 % des personnes vivent avec un conjoint une conjointe et 84,2 % de ces derniers sont sur le marché du travail.

---

<sup>1</sup> Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études. *L'accessibilité financière aux projets d'études et de formation*. Avis au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Janvier 2016, 91p.

<sup>2</sup> Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. *Sondage sur les étudiantes et les étudiants universitaires à temps partiel*. 2013, 143p.

<sup>3</sup> Avis du CCAFÉ, p. 1

2. Il est bien connu que la possibilité d'occuper un emploi tout en poursuivant des études constitue le principal motif d'opter pour les études à temps partiel. Toutefois, ce choix tient aussi au manque de ressources financières selon 43 % de l'ensemble des répondants, dont 66,6 % des bénéficiaires d'un prêt, 35,9 % des réputés à temps plein et 43,1 % des non bénéficiaires.
3. Quelque 40 % des étudiants à temps partiel ont déjà interrompu leurs études. Parmi eux, 47,4 % des bénéficiaires d'un prêt ont invoqué des raisons financières; cette proportion est de 30,6 % chez les réputés à temps plein et 21,7 % chez les non-bénéficiaires.
4. En moyenne, il reste 4,6 trimestres aux non-bénéficiaires pour terminer leur programme d'études, 3,5 trimestres aux bénéficiaires d'un prêt et 2,5 trimestres aux réputés à temps plein.
5. Une forte proportion des étudiants à temps partiel ont des revenus très modestes ou modestes : moins de 15 000 \$ pour 38,6 % des bénéficiaires d'un prêt, 62,2 % des réputés à temps plein et 8,1 % des non-bénéficiaires; entre 15 000 \$ et 29 999 \$ pour 39,9 % des bénéficiaires d'un prêt, 20,4 % des réputés à temps plein et 11,3 % des non-bénéficiaires. Au total, ce sont donc près de 80 % des étudiants à temps partiel qui ont des revenus de moins de 30 000 \$.
6. Plus de 80 % des étudiants à temps partiel ne reçoivent aucun soutien financier de leurs parents ou de leur conjoint.
7. Au début de l'année 2012-2013, la dette moyenne des bénéficiaires d'un prêt pour les études à temps partiel était de 10 995 \$.

### **L'avis du CCAFÉ**

1. Dans la mémoire que nous avons présenté au CCAFÉ en 2009<sup>4</sup> conjointement avec le Mouvement québécois des adultes en formation, nous avons noté que l'utilisation de ce programme était modeste, mais qu'il y avait tout de même eu une progression puisque le nombre de bénéficiaires était passé de 953 en 2002-2003 à 1 886 en 2006-2007. À plus de 90 %, il s'agit d'étudiants de l'université. Cette progression s'est poursuivie, selon le récent avis du CCAFÉ, si bien que le nombre de bénéficiaires était de 3 087 en 2012-2013, une hausse de 63,7 % comparativement à 2006-2007. Qu'en est-il pour les trois dernières années ? Nous l'ignorons, mais il serait éclairant de le savoir.

---

<sup>4</sup> *Une réforme de l'aide financière s'impose pour répondre aux besoins des étudiants adultes.*

Propositions du MQAF et de la FAEUQEP au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études. Décembre 2009.

## Recommandation

### **Que le MEESR ou le CCAFÉ compile et divulgue les données sur l'utilisation du Programme de prêts pour les études à temps partiel pour la période 2013-2014 à 2015-2016**

2. En 2012-2013, le prêt moyen a été de 1 593 \$ ; de 2002-2003 à 2006-2007, il avait varié de 892 \$ à 1 125 \$ selon les années ; dans cette dernière période, les revenus des bénéficiaires se situaient entre 12 400 \$ et 13 000 \$. Malgré la progression, le recours au programme demeure fort modeste, d'où les questions suivantes : Le programme est-il méconnu ? Répond-il adéquatement aux besoins ? Précisons que ces questions concernent plus particulièrement les universitaires, car, depuis 2002, ce sont principalement eux, dans une proportion de plus de 90 %, qui se prévalent du programme.
3. Le Comité consultatif rappelle par ailleurs un constat bien connu de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes à l'effet que le manque de temps constitue un obstacle aux études bien plus important que le coût de celles-ci. En toute logique, le CCAFÉ écrit : « *Si le manque de temps est le principal obstacle, à la formation, une des solutions est d'augmenter l'offre de formation à temps partiel* »<sup>5</sup>.
4. Selon les barèmes actuels, une personne reconnue autonome doit disposer d'un revenu annuel inférieur à 35 000 \$ pour être admissible au programme. Si la personne bénéficie du soutien financier d'un conjoint ou des parents, le seuil d'accès est de moins de 50 000 \$. Le CCAFÉ écrit à ce propos : « *Les seuils de revenus pour déterminer l'accessibilité n'ont pas été ajustés depuis l'introduction du programme. Si, par exemple, le revenu de 35 000 \$ avait été ajusté chaque année selon les taux d'indexation annuels de la Régie des rentes du Québec, il serait de 44 732 \$ en 2015. Selon l'indice des prix à la consommation du Québec, sans l'alcool et le tabac, 35 000 \$ en 2002 équivalait à 42 910 en 2014 \$ et 50 000 \$ correspondait à 61 300 \$ en 2014.* »<sup>6</sup> La non-indexation des seuils de revenus depuis 2002 a pour conséquence la réduction du bassin potentiel de bénéficiaires d'un programme qui souffre d'une faible utilisation.

## Recommandation

### **Indexer les seuils de revenus permettant l'accès au Programme d'aide financière pour les études à temps partiel et cela, à partir des seuils fixés en 2002.**

5. Le CCAFÉ voit dans notre revendication d'ajouter des bourses au Programme de prêts pour les études à temps partiel une hypothèse à étudier. Il y ajoute une autre hypothèse, soit d'accorder un rabais d'au moins 20 % de la dette contractée par prêts aux personnes qui ont réussi les cours auxquels ils étaient inscrits. Cette dernière

---

<sup>5</sup> Avis du CCAFÉ, P. 39

<sup>6</sup> Ibid, p. 39-40

mesure n'est pas à déconsidérer, notamment au chapitre de la motivation à persévérer, mais elle comporte l'inconvénient de ne s'appliquer qu'au terme des études, alors que c'est pendant les études que les ressources financières sont limitées, si limitées parfois qu'elles provoquent l'interruption ou l'abandon des études. C'est pourquoi nous continuons de croire que l'ajout de bourses constituerait la mesure la plus appropriée.

## **Recommandation**

**Que le programme d'aide financière aux études à temps partiel soit enrichi d'un volet de bourses et que celles-ci soient proportionnelles à celles accordées aux étudiants à plein temps.**

### **D'autres considérations**

Dans notre mémoire de 2009, nous relevions que, à un demi-million \$ en 2006-2007, le coût de gestion du programme était effectivement élevé compte tenu que les prêts totalisaient alors 2 120 920 \$. Il serait pertinent d'obtenir des données plus récentes à cet égard. Quoi qu'il en soit, la FAEUQEP rappelait que les étudiants à temps partiel, à même leurs droits de scolarité, contribuaient environ 6 millions \$ par année à la caisse de l'aide financière.

Qu'en est-il aujourd'hui du coût de gestion du programme, du total des prêts accordés et de la contribution à l'aide financière des étudiants à temps partiel à même leurs droits de scolarité ? Nous l'ignorons, mais, à moins qu'on nous démontre le contraire, il y a tout lieu de croire que ces étudiants contribuent bien davantage qu'ils ne reçoivent, ce qui constitue en soi un argument en faveur de l'ajout de bourses.

Nous sommes de ceux qui insistent pour que la somme de 80 millions \$ provenant du gouvernement fédéral soit entièrement versée à l'aide financière, ce qui ajoute une marge de manœuvre supplémentaire pour bonifier le programme d'aide financière pour les études à temps partiel, en y ajoutant des bourses. C'est d'ailleurs une hypothèse que soulève explicitement l'avis du CCAFÉ.

La nécessité d'offrir un meilleur soutien financier aux étudiants à temps partiel se fera par ailleurs de plus en plus impérieuse au cours des prochaines années. Le 13 octobre dernier, alors qu'il participait à une table ronde organisée par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), le président de la Commission de l'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation, M. Christian Blanchette, soulignait le fait que le phénomène des études universitaires à temps partiel connaît une croissance soutenue partout en Amérique du Nord, ce qui est évidemment lié à l'obsolescence rapide des connaissances et à la volonté des personnes de maintenir leurs qualifications professionnelles.

## **Des mesures pour les étudiants à plein temps**

Parmi nos membres, il y a aussi des étudiants à plein temps. Dans notre mémoire de 2009, nous avons proposé plusieurs mesures pour améliorer le régime de l'aide financière et celles-ci nous semblent toujours d'actualité. Ces mesures sont les suivantes :

1. La révision en profondeur de tous les barèmes de l'aide financière pour tenir compte de la réalité des dépenses encourues par les étudiants et les étudiantes et éviter qu'ils vivent dans une trop grande pauvreté.
2. L'indexation annuelle de ces barèmes selon l'Indice des prix à la consommation (IPC).
3. L'assouplissement des règles sur le revenu de travail que peut gagner un étudiant pendant l'année où il bénéficie de l'aide financière.
4. L'exclusion de la pension alimentaire, des allocations familiales fédérales et provinciales ainsi que de la prestation canadienne fiscale pour enfants du calcul de l'aide financière dont peut bénéficier une personne.
5. L'élimination des revenus de l'année antérieure dans le calcul de l'aide financière d'une personne qui retourne aux études à plein temps.
6. L'élimination de la contribution des parents dans le calcul de l'aide financière pour les personnes en cheminement discontinu, qui ont été hors de l'école pendant au moins 24 mois.
7. L'élimination, dans le calcul de l'aide, du montant maximum qu'une personne peut gagner pendant la période estivale.